



INFOS DE LA PLAGE*

N°32 - juin 2020

Chers tous, adhérents « cabanistes » et usagers de la plage du HAVRE.

Après avoir profité d'une belle saison 2019, lors de notre assemblée générale du 8 février, nous étions tous dans l'espérance de revivre de bons moments à la plage dès le printemps 2020...

Malheureusement un fléau allait toucher gravement le monde entier. L'épidémie de Covid 19 empêchera les amoureux de la plage de pouvoir ériger leur cabane le 8 avril comme prévu. Des mots comme confinement, plage interdite, distanciation, masque, prenaient place dans les conversations de nos usagers... Triste langage pour ceux qui ne parlent habituellement que de cabanes, bains de mer, soleil !

Pourtant, l'ensemble des membres de l'Association des Usagers de la Plage du Havre est resté mobilisé pour apporter son soutien aux adhérents et relayer les informations émanant de la Mairie. L'espoir existait et s'affirmait lorsqu'enfin les étapes de déconfinement ont permis de voir s'ouvrir une « plage dynamique » puis l'arrivée des cabanes sur le site le 2 juin, permettant aux propriétaires de pouvoir s'installer dès le 6 juin tout en respectant des mesures sanitaires.

Bonheur rimant avec couleurs, un élan de joie va naître tout au long du mois de juin et voir s'ériger plus de 700 cabanes sur le site. Le coronavirus n'aura donc pas totalement écourté la saison... Aussi, impulsé par l'AUPH et validé par la Mairie, un geste financier verra la location du terrain exonérée à hauteur de deux mois sur la facture de 2021.

Enfin la saison estivale est belle et bien là, l'AUPH enregistre toujours autant d'adhésions et cette situation particulière a obligé notre association à modifier légèrement son programme d'animations et d'activités.

Prévisionnel des activités et animations : (SOUS RESERVES DES CONDITIONS SANITAIRES)

- **En juin**, la sortie « Hors les galets du HAVRE » **ANNULEE cause COVID 19.**
- **Le samedi 4 juillet** = le premier tournoi de pétanque. Réservé aux adhérents.
- **Le dimanche 9 août** = le petit déjeuner de la plage. Gratuit et ouvert à tous.
- **Le samedi 29 août** = le second tournoi de pétanque suivi le soir du cocktail des adhérents.
- **Fin octobre, le samedi 17 ou 24** = la soirée AUPH de fin de saison (à confirmer).

L'AUPH vous remercie d'être présent à tous ces événements et de soutenir tous nos projets, ils font vivre la plage du HAVRE et donnent à ses cabanes une identité culturelle.

Je souhaite une très bonne saison 2020 à tous les usagers de la plage !

Cordialement...

Jacky DELAMARE

Nota*/ Ce bulletin n°32 des « Infos de la plage 2020 » sera envoyé par « courriel », affiché sur la cabane de l'association et mis à disposition aux Bains-Maritimes pour une possible distribution aux cabanes.

Pour la soirée de fin de saison, après confirmation de la date, un affichage sera également effectué sur la cabane de l'AUPH 13/1 et par une possible distribution aux cabanes.

Si vous avez une adresse mail et que vous n'avez pas reçu ces « INFOS DE LA PLAGE », veuillez-nous en informer à auph@orange.fr, afin de mettre à jour notre liste de contacts... Merci.

Pensez à consulter notre site www.laplageduhavre.fr

INFORMATIONS

Affichage sur la cabane de l'AUPH 13/1 :

- **Rappel des membres du conseil d'administration...**
- **La lettre du président...**
- **Affiches des activités et animations...**

LES BONNES ADRESSES

Pour transporter, stocker, monter, démonter votre cabane, voire fabriquer, réparer...

- L'AHAPS (Association Havraise d'Actions et de Promotion Sociale). tél. **0235531727** @: ahapslogement@wanadoo.fr
- Franck BARBARAY tél. 06 62 45 98 37 @: franck.barbaray@bbox.fr
- CAB' LH tél. 07 86 31 83 53
- Le Havre Cabane tél. 02 35 24 37 94 ou 06 95 04 89 58
- hyvernage.leclosfleuri@orange.fr tél. 06 20 56 01 21
- Ou... Georges DURAND** tél. 06 98 68 27 95 et 06 26 24 43 16.

Pour assumer divers travaux de montage, démontage, entretien et réparation ...

- La BAC (Bourse d'Aide aux Chômeurs) tél. 02 35 25 35 08 @: baclehavre@aol.com Web: www.baclehavre.com
- SA. DOMIDOM (travaux sur devis, service à la personne, déductible des impôts). tél. 02 35 54 16 77

Pour votre communication et informations 100% havraises :

Le Havre Infos (gratuit). tél. 02 32 85 90 10 @: lehavreinfos@publihebds.fr Web: www.normandie-actu.fr

Adresses de l'AUPH, pour nous lire ou nous contacter :

Association des Usagers de la Plage du Havre 84 rue Anatole France 76600 Le Havre (Boîte aux lettres... identifiée).
Téléphone: 06 46 47 80 82 Email. auph@orange.fr site: www.laplageduhavre.fr

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION - Saison 2020-

**Réservées aux adhérents avec participation.*

Le samedi 4 juillet = 1^{er} concours de pétanque*... sur le terrain le long de la digue promenade. Renseignements auprès de Pierre BENARD (cabane 18/12) et inscription auprès de Mado & Carole, cabane 13/4 (affichage de l'organisation sur la cabane de l'AUPH emplacement 13/1).

- **Le dimanche 9 août = petit-déjeuner sur la plage...** gratuit et ouvert à tous dès 9 h.30, sur la pelouse, en face des Bains Maritimes. (En cas de très mauvais temps, le petit-déjeuner sera repoussé au dimanche suivant).

- **Le samedi 29 août = second concours de pétanque*...** sur le terrain le long de la digue promenade. Mais aussi !!!!!!! Avec modération !... = « **le cocktail des Adhérents** » ... 18h, rangée 13 : entre les cabanes de l'AUPH et celle de Mado. ATTENTION, La remise des lots du concours de pétanque et son pot de l'amitié se feront au même endroit, après la finale.

- **Fin octobre, le samedi 17 ou 24 = Soirée Repas-Dansant*...** *Date, lieu et animation à confirmer.*

Limitée à 100 personnes (2 adhérents par cabanes). Toutes les informations plus précises (date, prix, menu,...) vous seront communiquées ultérieurement par affichage sur la cabane de l'Association.

QUELQUES RAPPELS :

- **Votre reçu d'adhésion AUPH vous permet d'accéder gratuitement aux toilettes des « Bains Maritimes ».**
 - **L'utilisation des produits polluants, solvants ou détergents (peintures, diluants, shampoings...etc.) est strictement interdite aux points d'eau (douches extérieures, fontaines...).**
 - **Pendant les périodes autorisées de montage et démontage des cabanes, la circulation et le stationnement des véhicules sur la promenade doivent respecter l'Article 4 de l'Arrêté du Maire N°20160749.**
 - **Les « cabanistes » doivent entretenir leur cabane et maintenir en état de propreté les abords de celle-ci.**
- Voir Article 5 du même Arrêté.**